

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Détermination des forfaits branchements assainissement - Année 2010 -
Adoption - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chaque année, une délibération est prise afin de fixer le tarif du forfait branchement assainissement, applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En effet, la CUB réalise à la demande des usagers les branchements d'assainissement des eaux usées.

Ces usagers participent forfaitairement aux sommes dépensées par la CUB pour la réalisation des travaux de branchements lorsque ceux-ci sont éligibles à la forfaitisation, sinon la participation est calculée au mètre.

En 2004, le forfait était de 1 000 € pour un coût réel moyen pour la CUB de 2 800 €.

Afin de réduire le déficit constaté régulièrement sur le budget de la collectivité, entre dépenses et recettes dans l'activité « branchements », il a été proposé par délibération n°2004/0963 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, d'augmenter de façon progressive la participation forfaitaire des usagers au remboursement des frais avancés par la collectivité pour la prise en charge de ces travaux.

Ainsi, il était proposé de porter, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2008, le tarif forfaitaire de 1 000 € à 2 000 € et le tarif forfaitaire réduit de 600 à 1200 €.

Conformément à cette décision les tarifs ont progressivement augmenté depuis 2005 et ont atteint, au 1^{er} janvier 2008, le niveau attendu soit :

- tarif forfaitaire = 2 000 €,
- tarif forfaitaire réduit = 1 200 €.

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises, conformément à la délibération n°2007/0370 du Conseil de Communauté du 25 mai 2007 .

Par délibération n°2007/0975 du Conseil de Communauté du 21 décembre 2007, il avait été décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs feraient l'objet d'une réactualisation chaque année, selon l'évolution de l'indice TP 10A.

Ainsi, le tarif forfaitaire pour 2009 s'élève à :

- 1 776,76 € HT soit 2 125€ TTC pour le forfait,
- 1 066,05 € HT soit 1 275 € TTC pour le forfait réduit.

Or, un bilan effectué sur l'année 2008 montre que le coût moyen pour notre collectivité du branchement assainissement facturé à l'utilisateur au forfait, ressort à 3 878 € HT, soit 4638 € TTC (comprenant surlargeurs et coûts de maîtrise d'œuvre).

Il y a donc un écart important entre la participation forfaitaire de l'utilisateur et le coût réel du branchement pour notre Etablissement. S'il apparaît difficilement envisageable de porter en une seule étape, le forfait au niveau du coût réel du branchement, il convient néanmoins de se rapprocher progressivement de ce coût.

Aussi, il est proposé de majorer de 10 % chaque année le forfait branchement.

De ce fait les tarifs des forfaits branchement assainissement au 1^{er} janvier 2010 sont les suivants :

- tarif forfaitaire = 1 776,76 * 1,1 = 1 954,44 € HT, arrondi à **1 954 € HT** (soit 2 336,98 € TTC),
- tarif forfaitaire réduit = 1 066,05 * 1,1 = 1 172,66 € HT, arrondi à **1 173 € HT** (soit 1 402,91€ TTC)

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'une augmentation progressive (10% chaque année) des forfaits branchements,
- adopter, au 1^{er} janvier 2010, les tarifs des forfaits branchement suivants : 1 954 € HT pour le tarif forfaitaire plein et 1 173 € HT pour le tarif forfaitaire réduit ;
- autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté, le groupe des élus Verts et M. ASSERAY votent contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2009